

## L'AUDIT NUMERIQUE

Ces dernières années les contrôles DREAL s'intensifient, avec un alourdissement des documents à fournir. Il faut donc que l'entreprise se prépare et anticiper afin d'éviter les sanctions.

Les contrôles sont particulièrement stressants et déstabilisants. De nombreuses entreprises possèdent un logiciel d'analyse mais n'ont pas forcément acquis les bonnes habitudes ou ne savent pas comment améliorer leur situation.

En cas de contrôle les absences de fichiers et les infractions répétées donnent une image très négative de l'entreprise.

Nous vous proposons de travailler avec un conseil en organisation sociale pour faire le point sur le degré de conformité des fichiers numériques, C1B et V1B.

A partir d'un export de vos données sur un trimestre complet, il vous indiquera si :

- Toutes les données sont présentes et exploitables pour un contrôleur, le but est bien sûr d'éviter les archives manquantes.
- Les archives véhicules comprennent des conduites sans carte significatives et à quel moment, ainsi que des excès de vitesse.
- Vos conducteurs commettent des infractions susceptibles d'être relevées et qui nécessitent une amélioration de votre part.

Cet audit a pour but de vous former et de vous préparer au mieux pour être cohérent et en conformité avec les exigences légales.

## LE PROCESS

1 - Vous envoyez vos fichiers cartes et véhicules, C1B et V1B, à [sarl.coste@wanadoo.fr](mailto:sarl.coste@wanadoo.fr) en précisant le trimestre concerné (si besoin), veillez à envoyer toutes les données cartes et véhicules en votre possession pour la période concernée.

2 - Sous 15 jours, un premier retour vous sera fait en cas de fichiers manquants, ou pour vous demander des précisions.

3 - Sous 1 mois, vous recevrez le résultat de l'analyse et s'il n'y a pas d'anomalie majeure qui risquerait de vous mettre en situation délicate en cas de contrôle, cela vous sera signifié et l'intervention s'arrêtera sans contrepartie financière.

4 - Si par contre l'analyse de votre dossier révèle des points sensibles qui demandent approfondissement et corrections, l'audit démarre réellement. Dans ce cas, le tarif indiqué ci-dessous s'applique.

L'audit démarre en cas de défaut de continuité, c'est-à-dire des données légales conducteurs et véhicules manquantes, de conduites sans carte inquiétantes, d'infractions répétitives.

La rédaction finale est réalisée avec votre concours à distance, et à l'issue les conclusions vous seront transmises.

Il est important que tous les véhicules muni de chronotachygraphe numérique soient transmis.

Cet audit vous sera alors facturé selon le barème suivant :

Jusqu'à 10 véhicules :	450€ HT
De 10 à 25 véhicules :	675€ HT
De 25 à 50 véhicules :	975€ HT
De 50 à 75 véhicules :	1 175€ HT
De 75 à 100 véhicules :	1 325€ HT

Ce service est proposé par M. Jean-Louis Coste-Clément, conseil en organisation sociale, technique et économique, en partenariat avec Opsilog.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à le contacter de la part d'Opsilog afin d'avoir de plus amples informations sur l'audit.

**Jean-Louis COSTE-CLEMENT**

**Conseil en Organisation Sociale, Technique et Economique**

28 Chemin des Rivoires

07300 TOURNON SUR RHONE

[sarl.coste@wanadoo.fr](mailto:sarl.coste@wanadoo.fr)

Téléphone: 04 75 07 94 60

Fax: 04 83 07 61 18

Portable: 06 09 16 58 51